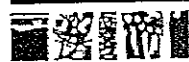




INRIA



Convention de création de l'Alliance des Sciences et Technologies du Numérique ALLISTENE

1. Préambule

La France s'est dotée en 2009 d'une Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation (SNRI), motivée par une appréciation des grands défis et des enjeux sociétaux de notre époque, et fondée sur une analyse du potentiel de recherche dans notre pays, de ses forces et de ses faiblesses. La SNRI affirme trois axes de développement prioritaires de la recherche sur la base des principes suivants : rôle central de la recherche fondamentale, promotion d'une société innovante et de l'ouverture à l'économie, maîtrise des risques, et renforcement de la sécurité, ouverture aux sciences humaines et sociales, et pluridisciplinarité indispensable aux problèmes globaux d'aujourd'hui. Les trois axes prioritaires de la SNRI sont :

- La santé, le bien être, l'alimentation et les biotechnologies ;
- L'urgence environnementale et les écotechnologies ;
- L'information, la communication et les nanotechnologies.

Le champ de l'Alliance ALLISTENE recouvre précisément ce troisième axe prioritaire de la SNRI. Le périmètre scientifique vise donc à explorer de nouvelles pistes de traitements, de transports, de stockages et d'utilisation d'informations matérielles et immatérielles, hétérogènes que se soit au niveau de la recherche fondamentale ou de la recherche intégrative. Cela concerne les nanotechnologies pour les STIC, les réseaux et télécommunications, les usages, l'informatique, l'automatique, la robotique, le traitement du signal, la modélisation, la simulation et le calcul intensif.

Par ailleurs, la SNRI se place dans un schéma d'organisation de la recherche dans lequel trois fonctions sont clairement séparées :

- *l'orientation stratégique* : élaboration et mise en œuvre de la politique nationale, définition des grandes orientations et répartition des ressources sur des macro objectifs. Cette fonction relève de la responsabilité gouvernementale.
- *la programmation scientifique et technique* : traduction des grandes orientations nationales en priorités scientifiques et programmes de recherche, ainsi qu'en allocation de ressources pour les opérateurs ou unités de recherche. Cette fonction relève des agences programmation et de financement et des organismes nationaux de recherche.
- *la recherche et l'innovation* : fonction de production, de diffusion et de valorisation des connaissances. Cette fonction relève de l'ensemble des opérateurs, organismes, universités, écoles, instituts de recherche et entreprises.

Dans ce schéma, l'Alliance des sciences et technologies du numérique se situe clairement au niveau de la fonction de programmation. Il est en effet critique de palier rapidement à l'insuffisance de coordination des structures nationales à ce niveau, insuffisance soulignée dans l'analyse de la SNRI comme l'une des faiblesses de la recherche et de l'innovation française. Le potentiel national pourrait être exploité de façon bien plus optimale qu'aujourd'hui grâce à une programmation coordonnée des agences et des organismes et une synchronisation de leurs efforts en partenariat avec les opérateurs les plus impliqués dans ce domaine. Cette lisibilité accrue favorisera en



particulier le prolongement efficace des priorités et programmes nationaux dans les initiatives européennes et internationales relevant du domaine.

L'Alliance doit de façon plus large permettre de favoriser et de renforcer les partenariats et les synergies entre ses membres fondateurs, les autres organismes publics impliqués, les universités et les entreprises. Elle passe par des modes de partenariat pratiques, simples et transparents.

2. Objet

L'Alliance ALLISTENE a pour objet de contribuer de manière déterminante au développement scientifique, technologique et économique de notre pays, et plus largement de l'Union européenne, dans le domaine des sciences et technologies de l'information et de la communication et ses impacts sur l'environnement, l'économie, le bien être et la santé humaine. Elle vise notamment à :

- Coordonner les acteurs de la fonction programmatique, à savoir les organismes et agences nationaux, autour de priorités scientifiques et technologiques traduisant les grandes orientations nationales dans ce domaine ;
- Elaborer des programmes nationaux répondant à ces priorités, et des modalités pour la mise en œuvre de ces programmes au niveau des opérateurs, organismes et universités ;
- Renforcer les partenariats et les synergies entre l'ensemble des opérateurs publics de la recherche du domaine, universités, écoles, instituts, mais également entreprises, autour des priorités et programmes nationaux ;
- Prolonger les priorités et programmes nationaux dans les différentes initiatives européennes relevant du domaine.

Au travers des échanges et réflexions qui seront menées au sein de l'Alliance, et tenant compte des contributions des industriels concernés, les parties entendent contribuer collectivement à la définition de la stratégie nationale de la recherche en STIC et des programmes de recherches soutenus par l'Etat dans ce domaine. L'Alliance, en étroite concertation avec les agences nationales de programmation et de financement et à partir des grandes orientations fixées par le Gouvernement, définit une programmation scientifique globale, favorisant les synergies et un partage clair des responsabilités entre les acteurs. L'Alliance est aussi une force de propositions au Gouvernement pour l'élaboration de la politique nationale. L'Alliance a en ce domaine pour mission de contribuer à la définition de :

- *la perspective à long terme*, par l'élaboration d'un plan stratégique sur les STIC, décliné en grands programmes de recherche, qui servirait notamment de base à l'Etat pour la négociation des contrats d'objectifs avec les différents organismes.
- *la vision à moyen et court terme*, par la détermination des priorités d'action pour lesquelles des appels d'offre seraient lancés par les agences de programmation et de financement, principalement l'ANR.

Du fait du caractère très diffusant des STIC, l'alliance ALLISTENE a vocation à être présente dans de nombreux champs de recherches interdisciplinaires, et en particulier à interagir avec les structures d'alliances déjà opérationnelles, l'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé (AVIESAN) et l'Alliance Nationale de Coordination de la Recherche pour l'Énergie (ANCRE).

Par ailleurs les recherches coordonnées par l'alliance concernent les secteurs industriels propres aux STIC : industries du logiciel, industries électroniques, systèmes embarqués, industries des télécommunications, industries des usages. Ces recherches intéressent également plusieurs secteurs



transverses, dont ceux de la santé, des technologies médicales et pharmaceutiques, des transports, des biens de consommation, des services aux collectivités, aux entreprises et aux particuliers, des médias, des loisirs, de la culture et des jeux, de l'énergie et de l'environnement, ainsi que le secteur de la sécurité et de la défense.

L'Alliance a aussi pour vocation de coordonner les politiques d'innovation et de valorisation des partenaires. A ce titre, des représentants des pôles de compétitivité dans le périmètre de l'Alliance et des représentants d'entreprises peuvent être associés, sur décision des groupes programmatiques, aux travaux de ces derniers.

3. Membres

Les membres d'ALLISTENE sont, à la date de la création de l'Alliance, le CEA, le CNRS, la CPU, l'INRIA, L'Institut Telecom. Des représentants des membres, désignés conjointement par eux, participent aux groupes programmatiques et au comité de coordination.

Les organismes publics volontaires ayant une activité significative de recherche dans les champs des STIC peuvent devenir membres associés d'ALLISTENE.

4. Organisation et fonctionnement

Comité de coordination

L'Alliance est placée sous la responsabilité d'un comité de coordination dont les membres sont :

- le président de la CDEFI ou son représentant
- l'administrateur général du CEA ou son représentant ;
- le directeur général du CNRS ou son représentant ;
- le président de la CPU ou son représentant ;
- le président directeur général de l'INRIA ou son représentant ;
- l'administrateur général de l'Institut Telecom ou son représentant

Un représentant de la Direction de l'ANR est invité à participer, avec voix consultative, à toutes les réunions du comité de coordination relatives aux questions de programmation.

Le comité organise la coopération des membres de l'Alliance, dans ses grandes lignes, en suivant les principes énoncés dans ce document. Il suit les accords de coopération entre les partenaires et veille au bon fonctionnement de ces accords. Ce comité de coordination est aussi en charge de la concertation des politiques d'innovation et de valorisation des partenaires.

Dans sa mission programmatique, le comité s'appuie sur des « groupes programmatiques » qui pilotent les grands enjeux scientifiques et technologiques du domaine.

Groupes programmatiques

Les périmètres des Groupes programmatiques peuvent être modifiés par le comité de coordination.

Les groupes programmatiques organes fonctionnels de l'Alliance, sont le cadre d'échange, de réflexion programmatique et de préparation de la coopération entre les opérateurs de recherche.



Ils ne disposent pas d'administration propre et s'appuient sur les services administratifs des Membres en charge de leur animation et, le cas échéant, de ceux que les autres Membres mettent à leur disposition pour la réalisation de leur mission.

Ils s'appuient sur des groupes d'experts désignés par le Comité de Coordination sur proposition de l'animateur.

Ils veillent à associer à leurs travaux, en qualité de Partenaires, les représentants des pôles de compétitivité impliqués dans les domaines particuliers dont le Groupe Programmatique est en charge, ainsi qu'autant que de besoin d'experts représentant directement des entreprises industrielles.

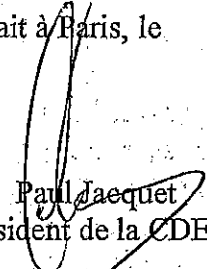
La participation de personnels scientifiques des Membres aux Groupes thématiques ne modifie en rien leur appartenance institutionnelle et leurs relations avec leurs organismes respectifs.

5. Durée

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans. A son échéance, elle sera prolongée chaque année, pour un an, par tacite reconduction.

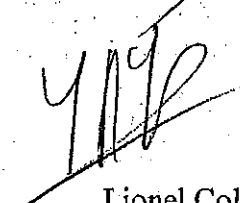
Chaque Membre peut se retirer de l'Alliance à chaque échéance de la convention sous réserve d'un préavis de 6 mois adressé à tous les Membres fondateurs.

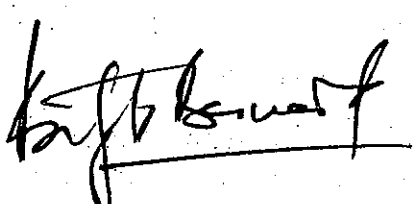
Fait à Paris, le 17 DEC. 2009

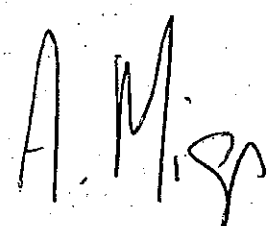

Paul Jaquet
Président de la CDEFI

Bernard Bigot
Administrateur général du CEA

Arnold Migus
Directeur général du CNRS


Lionel Collet
Président de la CPU


Michel Cosnard
Président directeur général de l'INRIA


Jean-Claude Jeanneret Administrateur
général de l'Institut Telecom

